



changement de régime matrimonial

Par **alain932**, le **05/07/2022** à **17:36**

Bonjour,

je me suis marié sous le régime de la communauté de biens.

Suite à l'achat d'une maison il ya quelques mois, je souhaiterais avec ma femme changer de régime matrimonial pour qu'il devienne "séparation des biens". On ne divorce pas pour info. Je ne trouve pas de notaire. Ils me disent qu'ils n'ont pas le temps.

Un notaire peut il refuser un dossier?

Merci de votre aide,

Par **Visiteur**, le **05/07/2022** à **18:29**

Bonjour,

Adressez vous à la chambre des notaires pour en trouver un qui aura le temps de traiter votre dossier ou consultez cet annuaire.

Un notaire n'est jamais obligé d'accepter un nouveau dossier.

<https://www.notaires.fr/fr/directory>